



3R-V

Le Québec produit 20 tonnes de déchets chaque minute, dont 45% sont entreposées ou éliminées dans les lieux d'enfouissement ou les incinérateurs.

Comment faire mieux? En appliquant les principes des 3R-V: réduire, réemployer, recycler et valoriser. C'est une façon de prioriser nos actions pour gérer nos matières résiduelles de façon à maximiser l'impact positif de notre geste.

Les matières résiduelles, qui sont aussi appelées des déchets, doivent être bien gérées, car lorsqu'elles sont jetées, elles causent des dommages à l'environnement en plus de contaminer les sols, l'air et les eaux. Quand on agit collectivement, les résultats deviennent tangibles.

La réduction à la source

Puisque le déchet le moins dommageable est celui qui n'existe pas, la réduction est le premier principe de la consommation responsable. Avant tout achat, il faut se questionner: le bien est-il essentiel? Pourrait-il être substitué par un autre que l'on possède déjà? Lorsqu'on achète, différents critères liés à la réduction des déchets peuvent guider le choix. Par exemple, privilégier le bien :

- Comportant le moins d'emballage;
- Ayant la plus longue durée de vie;
- Dont l'utilisation peut être le plus facilement prolongée (réparable ou réutilisable).

Acheter moins est aussi une excellente solution. Cela permet d'économiser et de diminuer les impacts négatifs sur l'environnement, comme le gaspillage des ressources naturelles et l'émission de gaz à effet de serre (GES).

Donc avant d'acheter, se poser la question : en ai-je vraiment besoin?

Le réemploi

Le réemploi est la prolongation de la durée de vie d'un bien sans qu'on lui fasse subir de transformations majeures. Les échanges de biens, comme dans les marchés aux puces et les ventes de garage, ou leur réparation, sont des exemples fréquents de réemploi.

Le recyclage

Le recyclage implique la récupération de biens dont on extrait les composantes qui seront par la suite intégrées à la fabrication de nouveaux biens. Le recyclage du papier en nouvelles formes de papier ou de carton est l'exemple classique. Le recyclage vaut largement mieux que l'élimination des déchets, mais il exige des ressources humaines, matérielles et énergétiques qui en font le troisième choix dans la gestion des déchets, après la réduction et le réemploi.

La valorisation

Il est des déchets qui peuvent générer des matières ou de l'énergie utiles. Ceci comprend par exemple l'utilisation de la biomasse issue de l'activité agricole comme source d'énergie, ou le compostage des résidus organiques pour la production d'engrais. Valoriser, c'est tirer un bénéfice de ce qui paraissait inutile.

Lorsque tu choisis d'envoyer tes déchets ailleurs qu'à la poubelle, tu prends la décision de faire de la valorisation.

C'est un terme qui désigne les diverses façons dont on peut empêcher nos déchets de finir à l'enfouissement (c'est-à-dire au dépotoir). Les façons les plus communes sont le réemploi, la récupération, le recyclage de matières résiduelles et le compostage.

Pour un accompagnement en développement durable, contactez l'équipe de la SADC au 819-233-3315.

Sources :

Équiterre <https://www.equiterre.org/fr/articles/fiche-3r-v>

RECYC-QUÉBEC : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/citoyens/mieux-consommer/zone-jeunesse/3rv>